

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 23 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 15 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Sylvie ROCHE
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

**VOTE : En exercice : 36****Présents : 22 / Représentés : 12****Votants : 34**Votaient par procuration :

M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)  
Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)  
Mme Annick FOREST (à M. Daniel PEYNON)  
Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)  
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)  
M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)  
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)  
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)  
M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)  
M. Cyrille COURTY (à M. Didier BLANC)  
M. Daniel DUVERT (à Mme Laurence GONINET)

Absentes :

Mme Sophie CARRÉ  
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – MEDIATHEQUE – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MEDIATHEQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 23 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 15 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Sylvie ROCHE
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

**VOTE :** En exercice : 36

Présents : 22 / Représentés : 12

Votants : 34

Votaient par procuration :

M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)  
Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)  
Mme Annick FOREST (à M. Daniel PEYNON)  
Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)  
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)  
M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)  
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)  
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)  
M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)  
M. Cyrille COURTY (à M. Didier BLANC)  
M. Daniel DUVERT (à Mme Laurence GONINET)

Absentes :

Mme Sophie CARRÉ  
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – MEDIATHEQUE – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MEDIATHEQUE**

## RESSOURCES HUMAINES – MEDIATHEQUE – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MEDIATHEQUE

\*\*\*\*\*

- VU la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Président informe les délégués communautaires que, dans le cadre du fonctionnement de la Médiathèque et conformément au projet d'établissement, il convient de créer un poste d'Agent de Médiathèque.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 un poste d'Agent de Médiathèque. Le recrutement d'un agent pour ce poste interviendra par voie statutaire pour les missions suivantes :

- Il est chargé de l'accueil (renseignements, inscriptions, orientations du public) au sein de la Médiathèque entre Dore et Allier, du rangement, de la mise en valeur des collections et du traitement des documents. Il participe à l'accueil des groupes
- Il participe à la politique documentaire de l'équipement et à son action culturelle.

Ainsi, le poste d'Agent de Médiathèque sera créé :

- Par voie statutaire.
- Pour une rémunération basée, en fonction du niveau des diplômes et de l'expérience professionnelle, sur la fourchette indiciaire du grade d'adjoint territorial du patrimoine (catégorie C) de la filière culturelle.
- Pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Une déclaration de création et de vacance de poste sera adressée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront inscrits au budget 2020.

Par conséquent, Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire :

- de créer un poste d'agent de médiathèque comme décrit ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020
- de pourvoir au recrutement d'un agent par voie statutaire
- de l'autoriser à faire les démarches de création de poste et de recrutement,

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2020

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20200123-20200123\_05-DE  
Regu le 28/01/2020

CCEDA  
CC23/01/2020  
(05)